

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 12 janvier 2021

No de dossier : 540603-25

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, rue du Square-Victoria, 2^e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet :

- **Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées**
- **Dépôt de preuve additionnelle par le Coordonnateur de la fiabilité**
- **Dossier R-4070-2018 – Normes du Bloc 2**

Chère consœur,

Nous avons reçu ce jour une notification électronique du dépôt des documents suivants par le Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») dans le dossier mentionné en rubrique :

1. Plan d'argumentation de la demanderesse Hydro-Québec (dossier : R-3944-2015);
2. Transcription sténographique de l'audience du 21 mars 2017 (dossier : R-3944-2015); et
3. Transcription sténographique de l'audience du 22 mars 2017 (dossier : R-3944-2015).

Le dépôt de ces documents constitue de la preuve additionnelle que le Coordonnateur tente d'intégrer dans le présent dossier de manière illégale et non prévue à la décision procédurale rendue par la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), et ce, à une semaine du début de l'audience prévue le 19 janvier 2021.

Notre cliente, Rio Tinto Alcan inc., demande à la Régie le rejet immédiat et l'exclusion de cette preuve additionnelle au présent dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/ld